

# 14<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des comptes publics : Protéger le système alimentaire du Canada

## Rapport d'étape sur la recommandation 2 à Pêches et Océans Canada

### Présentation

En décembre 2021, le rapport de la vérificatrice générale intitulé « Protéger le système alimentaire du Canada » a été déposé au Parlement, avec des recommandations adressées à Pêches et Océans Canada (MPO), à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Par la suite, le Comité permanent des comptes publics (CPCP) a étudié le rapport de la vérificatrice générale et, en mai 2022, a présenté son 14<sup>e</sup> rapport intitulé « Protéger le système alimentaire du Canada », pour lequel le gouvernement a déposé sa réponse du gouvernement en septembre 2022. La recommandation du CPCP spécifique au MPO et la réponse ultérieure du gouvernement étaient les suivantes:

	<b>Recommandation du comité</b>	<b>Réponse du gouvernement et état de la situation</b>
<b>Recommandation 2</b>	Que, d'ici le 31 décembre 2022, Pêches et Océans Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur le travail effectué avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les parties prenantes, y compris des groupes Inuits, Métis et des Premières Nations, en vue de l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence permettant de réagir à une crise qui toucherait l'ensemble du secteur alimentaire du	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation et propose que Pêches et Océans Canada (MPO) et AAC présentent un seul rapport final d'ici le 30 avril 2023, au lieu de deux rapports distincts. La soumission d'un seul rapport s'harmonise aux engagements actuels du rapport du BVG en matière de production de rapports, au dépôt de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022-2026 en novembre 2022, ainsi qu'à l'élaboration ultérieure d'une nouvelle Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) d'AAC.</p> <p>Le MPO et AAC sont tous deux déterminés à faire en sorte que les programmes de soutien alimentaire suivent les progrès réalisés en matière de contribution au développement durable, d'égalité des sexes et de diversité, afin d'améliorer l'évaluation et les résultats des programmes.</p> <p>Lorsque la SFDD 2022-2026 sera présentée en novembre 2022, le MPO et AAC élaboreront leur nouvelle Stratégie ministérielle de développement durable respective afin d'établir des objectifs et des indicateurs qui reflètent au</p>

	<p>Canada, en tenant compte de la sécurité alimentaire de la population canadienne. Un rapport final devra aussi être présenté au Comité au plus tard le 31 avril 2023</p>	<p>mieux les contributions du ministère à la Stratégie fédérale de développement durable et aux objectifs de développement durable des Nations Unies.</p> <p>Le MPO et AAC se sont engagés à veiller à ce que tous les programmes tiennent compte des considérations de genre et de diversité.</p> <p>En réponse au plan d'action de la réponse de la direction au rapport du BVG, le MPO a élaboré des orientations pour aider les programmes à élaborer des objectifs et des indicateurs liés à la durabilité et aux résultats de l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) pour les nouvelles initiatives pertinentes. Les documents d'orientation définissent des processus et des renseignements complémentaires pour garantir, le cas échéant, que les programmes démontrent comment leurs résultats sont liés aux engagements du Canada en matière de développement durable (à la fois dans la stratégie de développement durable du Canada et celle du MPO, ainsi que dans le cadre de l'ACS+). Toutes les nouvelles initiatives, y compris les initiatives de soutien alimentaire, sont censées appliquer ces orientations dans le cadre du processus d'élaboration des résultats.</p>
--	--	--

## Rapport sur l'état d'avancement de la recommandation 2

La présentation suivante décrit les progrès réalisés par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour s'assurer que ses futurs programmes de soutien à l'alimentation mesurent leurs contributions aux engagements à l'égard du développement durable et aux résultats liés aux genres et à la diversité, et en fassent état, afin d'améliorer les évaluations et les résultats des programmes.

Alors que la réponse initiale du gouvernement au Comité permanent des comptes publics indiquait qu'un seul rapport d'étape serait fourni pour faire le point sur la recommandation 2, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le MPO ont choisi de fournir des rapports distincts afin d'apporter une réponse plus complète.

### Mesures clés prises à titre de réponse au rapport de la vérificatrice générale

Le MPO tient compte des engagements en matière de développement durable au cours de la phase de planification et d'élaboration de tous les programmes au moyen du processus d'évaluation environnementale stratégique, comme l'exige la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. De plus, le MPO a également inclus des exemples de la manière dont les programmes contribuent aux objectifs de développement durable dans ses plans

ministériels et ses rapports ministériels sur les résultats, comme l'exige le Conseil du Trésor du Canada. La Stratégie de développement durable (SDD) du MPO fournit des renseignements supplémentaires sur les mesures prises par le Ministère pour appuyer le développement durable et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Maintenant que la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022-2026 a été déposée, le MPO élabore une nouvelle SDD 2023-2027 afin d'établir des objectifs et des indicateurs qui concordent au mieux avec les contributions du Ministère à la SFDD et aux ODD des Nations unies. Par rapport aux itérations précédentes, la SDD 2023-2027 comprendra des renseignements complémentaires plus vastes sur les travaux en cours au MPO à l'appui des ODD des Nations Unies ainsi que sur les engagements du Canada en matière de développement durable. Cela sera achevé d'ici novembre 2023.

Le MPO s'est engagé à intégrer des considérations de genre et de diversité dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de tous les programmes. Les évaluations de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) sont obligatoires pour les processus de proposition de budget, de mémoires au Cabinet et de présentations au Conseil du Trésor. Les travaux en cours liés à l'ACS+ sont décrits dans le plan ministériel, et la répartition des avantages et les principaux effets sur la diversité des programmes individuels sont présentés dans le rapport ministériel sur les résultats.

Le Ministère continuera à veiller à ce que les futures initiatives liées à l'alimentation soient élaborées conformément aux directives de la *Politique sur les résultats*. Il s'agira notamment d'un plan de collecte de données et d'établissement de rapports sur l'ACS+, décrivant la manière dont les effets de l'ACS+ seront mesurés, ainsi que des plans de collecte et d'utilisation de sources de données nouvelles ou supplémentaires pour l'évaluation future de l'ACS+.

En outre, le MPO a élaboré des orientations internes supplémentaires pour aider les programmes à définir des objectifs et des indicateurs liés à la durabilité et aux résultats de l'ACS+ pour les nouvelles initiatives pertinentes. Les documents d'orientation définissent des processus et des renseignements complémentaires pour s'assurer, au besoin, que les programmes démontrent les liens entre leurs résultats et les engagements du Canada en matière de développement durable, ainsi qu'avec l'ACS+.